

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 16/251 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE DECRET PORTANT CREATION DES COMITES REGIONAUX DE LA BIODIVERSITE

---

#### SEANCE DU 28 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BERNARDI François, BENEDETTI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR : Mmes et MM.**

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme OLIVESI Marie-Thérèse  
M. BIANCUCCI Jean à Mme FAGNI Muriel  
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe  
Mme GUIDICELLI Maria à Mme BARTOLI Marie-France  
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone  
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
M. PUCCI Joseph à Mme CASALTA Mattea  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme COMBETTE Christelle  
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme SIMEONI Marie à Mme GUISEPPI Julie.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment son article L. 4422-16,

**SUR** saisine de M. le Préfet de Corse en date du 18 octobre 2016,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**DONNE** un avis favorable au projet de décret portant création des comités régionaux de la biodiversité, et propose que soient apportées un certain nombre de précisions :

- pour les articles D-134-21-I et D-134-28 - III du code de l'environnement qui précisent que l'avis du comité « peut-être recueilli », propose la formulation suivante en lieu et place de la précédente « est recueilli », car la question des continuités écologiques est essentielle,

- pour l'article D-134-28-VI qui précise « de représentants des usagers et de personnalités compétentes », propose la formulation suivante, en lieu et place : « de représentants des usagers de la nature et du milieu associatif œuvrant pour la préservation de la biodiversité, ainsi que de personnalités qualifiées et reconnues en matière de biodiversité »,

- pour l'article D-134-28-VI - dernier alinéa qui prévoit « que la Collectivité Territoriale de Corse fixe, par délibération de l'Assemblée de Corse, la composition et les règles de fonctionnement du comité territorial de la biodiversité de Corse », propose la formulation suivante en lieu et place de la précédente « la Collectivité Territoriale de Corse fixe par délibération de l'Assemblée de Corse, les règles de fonctionnement du comité territorial de la biodiversité de Corse et en précise la composition ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

# **ANNEXES**